



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 39273

Texte de la question

Mme Veronique Neiertz attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson francais. En effet, les recents concours de recrutement des operas de Nice et de Lyon etaient reserves a des instrumentistes utilisant le basson allemand. Ce serait egalement l'intention du futur opera de la Bastille. Or les conservatoires municipaux et nationaux ne forment d'instrumentistes qu'a partir du basson francais. Quelle serait la valeur d'un diplome d'Etat qui ne permettrait pas de se presenter dans un concours francais ? Quel serait l'avenir de la fabrication des bassons francais s'ils devaient etre remplaces par des instruments d'importation ? En consequence, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour garantir la perennite d'une part importante de la lutherie francaise et du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [Mme Neiertz Véronique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39273

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1606